



Décennale en ébénisterie

Par tatilaur

bonjour,
je souhaite changer d'assurance pour l'entreprise de mon conjoint, et lors d'un comparatif chez un autre assureur, celui-ci nous affirme que mon conjoint artisan ébéniste sans salarié, doit souscrire une décennale dans la mesure où il fabrique et pose des escaliers en bois, des cuisines, salle de bains, dressing ...
comment se fait il que l'assureur précédent ne l'ai jamais averti ? est il dans l'illégalité , est-ce obligatoire
merci de bien vouloir nous éclairer sur ces points

Par jury34

Bonjour,

Juste une question, êtes-vous sûr de ne pas confondre garantie décennale et assurance?

Bien à vous